

EPIDOR

GESTION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

AVIS AUX USAGERS n°2026 - 504

INTERDICTION TEMPORAIRE DE LA NAVIGATION

Pris en application de l'Arrêté préfectoral DDT/SEER/GMA/2026-042

Commune : Saint-Astier (lieu-dit Crognac)

Département : Dordogne

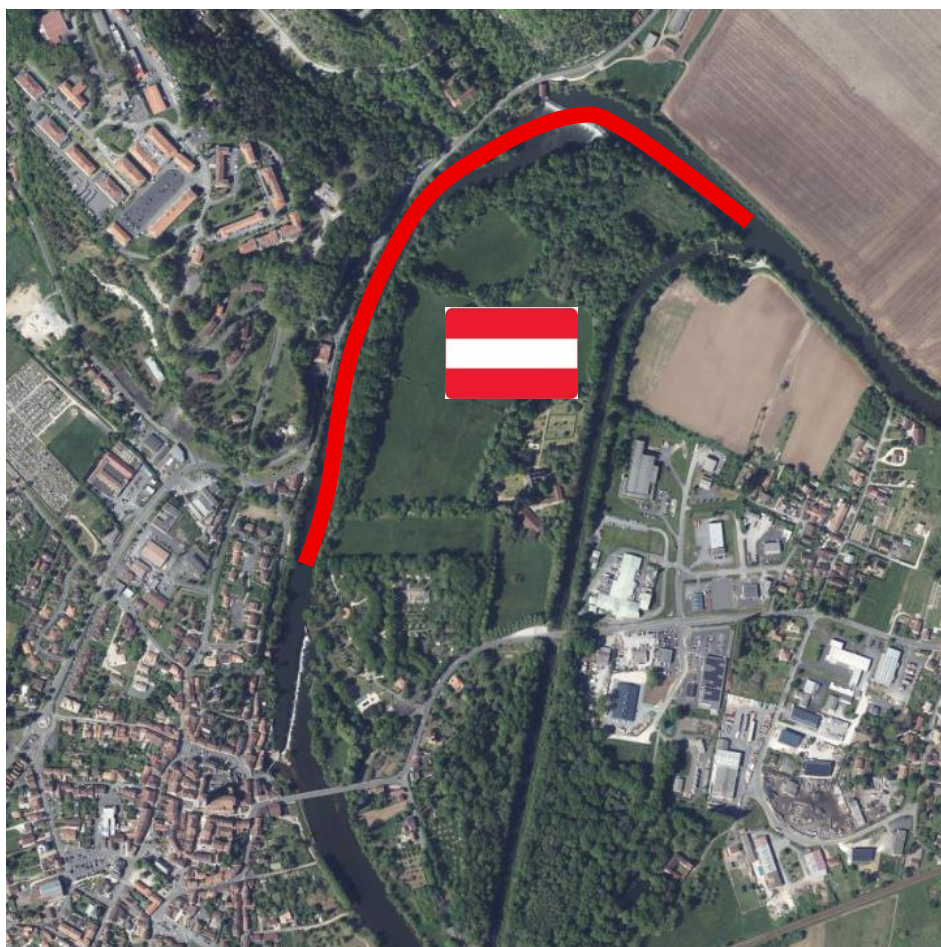
Rivière : Isle

Date de début : 21 mai 2026

Date de fin : Indéterminée

Evènement : Interdiction temporaire de navigation en raison de la présence d'une brèche en rive gauche du seuil du barrage de Crognac et en prévision des travaux de réhabilitation de l'ouvrage.

Pour assurer la sécurité des usagers, le Préfet de la Dordogne a décidé **d'interdire temporairement la navigation entre la cale de mise à l'eau située en amont et celle du camping municipal de Saint Astier.**



EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

7, Place de la Laïcité - 24250 Castelnau-la-Chapelle - www.eptb-dordogne.fr

Service du Domaine Public Fluvial

Tél 05 57 51 06 53 - Fax 05 53 28 29 60 - dpf@eptb-dordogne.fr - www.dpf-dordogne.fr

